



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Séance du 6 février 2023 à 19h

à l'ancienne Mairie (étage)

Appel des présent(e)s :

DURIEZ Daniel, CARON Evelyne, BOURET Christian, VAMPARYS Brigitte, DEGRAVE Philippe, MAECKEREEL Jean-Marc, BOLLART Monique, BOURBIAUX Marie-Françoise, VERCOUTRE Olivier, DEDECKER Florence, MERLEN Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à CREPIN Eddy, MITERNIQUE Laëtitia, CREPIN Eddy, FABRE Frédéric ayant donné pouvoir à BOURET Christian, Emilie ROBILLIART, PAUCHARD Grégory ayant donné pouvoir à MAECKEREEL Jean-Marc, VANDEWALLE Anne-Sophie ayant donné pouvoir à CARON Evelyne, FONTAINE Jérôme ayant donné pouvoir à DURIEZ Daniel, BOCQUET Sylvia.

Absents excusés ayant donnés « pouvoir » :

FABRE Frédéric ayant donné pouvoir à BOURET Christian,
VANDEWALLE Anne-Sophie ayant donné pouvoir à CARON Evelyne,
PAUCHARD Grégory ayant donné pouvoir à MAECKEREEL Jean-Marc,
MERLEN Jean-Baptiste ayant donné pouvoir à CREPIN Eddy,
FONTAINE Jérôme ayant donné pouvoir à DURIEZ Daniel,

Absent excusé

VERCOUTRE Olivier

Le quorum est atteint, nous pouvons donc nommer la secrétaire de séance : *Emilie ROBILLIART*,

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

9/2023 : Projet de reprise du sentier de la Bézuède : (accord amiable avec les utilisateurs de la largeur de l'emprise) création d'un sentier de randonnée pédestre « Sur les pas du gros chêne ».

Dans le cadre du permis citoyen, le club Omnisports et avec les conseils de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, la Fédération Française du Cyclotourisme et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, trois jeunes de Zutkerque ont étudié un projet d'itinéraire de randonnée qui s'appellerait « sur les pas du gros chêne ».

Cet itinéraire permettrait de valoriser le patrimoine et les paysages du pays de Brédénarde et mettrait à l'honneur un arbre bicentenaire qui a été labellisé arbre remarquable en 2019, (cf plans joints), le tracé de cet itinéraire qui fait 14,5 kms ainsi qu'une version plus longue de 20,7 km pour les vététistes, en empruntant la variante du sentier de la Dame aux Loups.

Nous souhaiterions labelliser cet itinéraire pour la randonnée pédestre et pour la pratique du VTT. Le Conseil Communautaire réuni en date du 23 juin 2022 a délibéré favorablement pour la création de ce nouveau sentier à pratique mixte.

Considérant la reprise du sentier de la **Bézuède**, Monsieur Stéphane MEURICE de la Direction du Développement de l'Aménagement et de l'Environnement et Services des Espaces et de la Randonnée, en lien

avec la C.C.R.A, a précisé la nécessité, d'une délibération du conseil municipal afin de récupérer les emprises de cette section de sentier.

Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour les parcelles aux abords afin de les informer que la commune souhaite reprendre le sentier.

Si les propriétaires sont d'accords, ils signeront une autorisation d'un accord à l'amiable pour définir la largeur de l'emprise (ex passage d'engin agricole pour débroussaillage et accès au champ) et borner avec les services techniques de la commune voir de la CCRA

Si les propriétaires ne sont pas d'accords, il faudra envisager une procédure de bornage avec un géomètre.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de la reprise du sentier de la Bézuède en accord amiable de 3 mètres de largeur sur environ 500 mètres de long, l'entretien sera effectué par les services de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

10/2023 : Autorisation de passage et de balisage pour le sentier de randonnée pédestre « Sur les pas du gros chêne » et le sentier de randonnée VTT « la Zutkerquoise »

AUTORISATION

Suite à la délibération 9/2023, autorisant le reprise du sentier de la Bézuède,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide du droit de passage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de la Commune de la Région d'Audruicq représentée par sa Présidente et d'implanter des balises sur les voies citées ci-dessous pour la création des sentiers de randonnée pédestre sur les pas du gros chêne et de VTT la Zutkerquoise :

Numéro	Dénomination	Statut
1	Rue la place	Public
2	Rue de l'Hermitage	Public
3	Chemin rural n° 7 dît rue de la Chapelle	Public
4	Chemin rural n°8 dît rue Missepelaërt	Public
5	Chemin rural n°43 dît rue du Rocquembort	Public
6	Chemin rural n°10	Public
7	Route D226 dît route de la grasse payelle	Public
8	Rue Notre Dame	Public
9	Rue de la Druèze	Public
10	Chemin rural n°26 dît rue de la Bézuède	Public
11	Voie communale n°1 rue de la Montoire	Public
12	Chemin rural n° 14 du verre au vin	Public
13	Rue du petit coin	Public
14	Chemin rural n° 18 dît rue de Calais	Public
15	Rue des couples	Public
16	Chemin de Calais	Public
17	Chemin rural n°21 dît rue du bois	Public
18	Chemin rural n° 36	Public
19	Chemin rural n°19	Public
20	Impasse de l'écluse	Public
21	Rue Barnedicque	Public
22	Rue du Vallecq	Public
23	Départementale n°219 E	Public
24	Rue du Beauchamp	Public
25	Rue du blanc pignon	Public

Les engagements de la commune :

- Donner son autorisation de mise en place des itinéraires proposés, en signant la demande de passage

En relation avec la CCRA, il est également demandé à la commune

- D'informer les riverains de la mise en place de ces itinéraires et de veiller à ce qu'aucun acte, fait de façon délibérée ou par négligence, puisse amener une aliénation, même momentanée, de la continuité des parcours, aliénation sauvage, clôture abusive, dégradation des supports de balisage...

De même la commune

- Informer la CCRA de tous travaux ou événements naturels susceptibles de créer un danger pour les pratiquants.

La durée de la convention est fixée à 5 ans par tacite reconduction. Elle pourrait être interrompue par l'une ou l'autre des parties.

11/2023 : Création de la rue du Stade

Dans le cadre de l'extension des bâtiments publics et suite aux délibérations du 11/07/2022 concernant l'acquisition de la parcelle AH24 (nouvelles désignations AH223/224) appartenant à Monsieur WILS Gérard et du 12/09/2022 concernant l'acquisition de la parcelle AH19 (nouvelles désignations AH221/222) appartenant à Monsieur FONTAINE Laurent, il y a lieu désormais de délibérer pour la création d'une voie nouvelle, « la rue du Stade » (cf plan)

Les études de géomètres ont été effectuées par le Cabinet BPH à Ardres et les études de risques et pollution.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de la création de la rue du Stade.

12/2023 : Demande de Subvention FARDA (Aide à la Voirie Communale) renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade

Suite à la création de la rue du Stade (délibération 11/2023) et dans le cadre de l'extension des bâtiments publics, il est proposé de soumettre une demande de subvention FARDA (Aide à la Voirie Communale) (40%) renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade auprès du département plafonnée à 15 000€ dont le plan de financement suivant :

Renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade		
Coût de l'opération		84 997,91 €
Subventions		Montants
AVC	40% plafonné à 15 000 €	15 000,00 €
Amendes de Police	30% plafonné à 15 000 €	15 000,00 €
Commune	64,70%	54 997,91 €

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à soumettre une demande de subvention FARDA (Aide à la Voirie Communale) renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade auprès du département, et d'en autoriser le paiement.

13/2023 : Demande de Subvention Amendes de police : renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade

Suite à la création de la rue du Stade (délibération 11/2023) et dans le cadre de l'extension des bâtiments publics, il est proposé de soumettre une demande de subvention Amendes de police (30%) : renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade auprès du département plafonnée à 15 000€ dont le plan de financement suivant :

Renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade		
Coût de l'opération		84 997,91 €
Subventions		Montants
AVC	40% plafonné à 15 000 €	15 000,00 €
Amendes de Police	30% plafonné à 15 000 €	15 000,00 €
Commune	64,70%	54 997,91 €

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à une demande de subvention Amendes de police : renforcement et prolongement de la voirie rue du Stade auprès du département, et d'en autoriser le paiement.

ANNULATION

: Demande de subvention à la FDE pour 2 éclairages passages piétons à panneau solaire pour les travaux de sécurisation de Berthem.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de Berthem, il était envisagé de demander une subvention à la FDE pour 2 éclairages passages piétons à panneau solaire pour les travaux de sécurisation de Berthem, la FDE ne pouvant y répondre favorablement, cette question est retirée de l'ordre du jour.

14/2023 : Contrat activité accessoire

En complément des délibérations 28/2022 votée le 13 Juin 2022 et 56/2022 du 8 novembre 2022 concernant le recrutement d'un contractuel (CDD) au titre d'une activité accessoire, il est rappelé que la personne recrutée : Monsieur MERLEN Jean-Baptiste, interviendra durant plusieurs semaines courant janvier-février 2023 dans le cadre des travaux de réhabilitation du café multi-services et de la boulangerie selon l'avancement des travaux au vu de leur achèvement au tarif horaire de 19€ brut. (15€ net).

La durée hebdomadaire sera de 35h ainsi que les éventuelles heures supplémentaires validées par Monsieur le Maire ou un adjoint.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à **rédiger l'avenant au contrat de Monsieur MERLEN Jean-Baptiste** en ces termes.

LISTE PRÉPARATOIRE COMMUNALE de la LISTE ANNUELLE DES JURES pour l'année 2024

Vu le code de procédure pénale ,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 20/01/2023

portant répartition du nombre de jurés à 3 personnes pour la commune.

À la suite de ce tirage au sort, les membres peuvent être désignés pour exercer, au cours de l'année 2024, les fonctions :

► de juré au sein de la Cour d'assises de Saint-Omer, qui comporte un jury composé de 6 ou 9 jurés, *pour le jugement des crimes.*

Toutefois, ils exerceraient ces fonctions de juré qu'après un nouveau tirage au sort par la commission départementale et s'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par la loi, ou dispensés de ces fonctions, après un second tirage au sort, et après vérification des garanties d'impartialité, d'honorabilité et de probité.

Si les membres sont désignés par la commission départementale pour exercer les fonctions de juré, vous pourrez participer au cours de l'année 2024 à une session d'assises d'une durée d'environ trois semaines.

► Ils peuvent demander par lettre simple, avant le 30 juin 2023, au président de la commission départementale de la Cour d'assises d'être dispensés des fonctions de juré en application de l'article 258 du code de procédure pénale.

Selon les dispositions de cet article, **sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises** lorsqu'elles en font la demande à la commission prévue par l'article 262.

Peuvent, en outre, être dispensées de ces fonctions **les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission.**

Nous vous rappelons que l'exercice des fonctions de jurés constitue un devoir civique.

Vous pouvez consulter sur le site www.justice.gouv.fr des fiches d'information sur les fonctions de jurés, ainsi que sur l'indemnisation de ces fonctions.

Tirage au sort des 3 membres inscrits sur la liste électorale.

Madame AVEZ Anaïs Pascale, Christine

Monsieur MACRELLE Freddy

Monsieur BROUSSART Jean-Marc

➤ **Informations diverses**

- Travaux : date d'ouverture café multiservices prévu le 28/02/2023/ boulangerie : le 08/02/2023 / accès PMR en cours de réalisation
- Remerciements de Madame CALAIS pour les bons aux aînés
- Courrier de Monsieur Jean-Paul LELIEVRE
- Repas des aînés : le jour de la distribution des repas à choix multiples, les personnes souhaitant prendre leur repas dans la salle des fêtes pourront s'y rendre : plat unique et accompagné d'un accordéoniste et d'une bouteille de vin également.
- Démarrage des travaux d'assainissement : une réunion est prévue le 28/02/2023 avec la CCRA pour la réalisation de la première tranche en Mars 2023 pour 33 maisons, la deuxième tranche sera prévue vers septembre 2023/2024.
- Réunion de la commission de voirie : travaux de voirie à prévoir rue de la Grasse Payelle par le département afin de réduire la vitesse. Un sondage sera proposé aux riverains pour adopter les moyens de sécurisation (feux, dos d'âne, ralentisseurs
- Invitation à une présentation concernant la formation des élus pour ceux qui le souhaitent par le Campus des territoires, organisée prochainement avec la commune de Nortkerque.
- Contrat PROXI SERVICES : la personne mise à disposition au service technique sera prolongée de 10 ou 11 mois pour 25 à 28 heures hebdomadaires.
- Invitation CNPE Gravelines pour une visite le 3/03/2023.
- Hauts-de-France propres - récapitulatif : Pas d'inscription au préalable, 30 participants attendus le 18/03/2023 au Café Denis FABRE.
- Demande d'organisation de course cycliste le 11/06/2023.
- Périmètre de zone de contrôle temporaire autour d'un cas influenza aviaire, communiqué par la préfecture du Pas de Calais : arrêté n°20230201-35 du 01/02/2023
- Inauguration du Pump rack/ chœur de l'église, Ostove, boulangerie et café multiservices le 01/04/2023 matin.

Séance close à 20h54.